

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 avril 2021

L'an deux mil vingt et un,
le 9 avril

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 1^{er} avril 2021

S'est réuni à la Maison Peleboise à La Couarde sous la présidence de
Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Sébastien BELAUD, Vincent PALLUAU, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT, Nicolas BITTARD, Etienne PISTRE, David BAUDOUIN.

Etaient absents excusés :

Caroline ROCHER a donné procuration à Grégory TRÉFFOT

Luc LAPEYRE a donné procuration à Sébastien WATRIN

Secrétaire :

Mme Nadine FRAPPIER a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Avenant Travaux Aménagement centre bourg Prailles
- Délibérations :
 - o Autorisation de signer les conventions suivantes :
 - SIEDS/Commune : renforcement réseau Electrique le Brisson/Argentière
 - Chambre Agriculture/Commune : Marché des producteurs
 - CCMP/Commune : Entretien MPP/Commune
 - o Contrat de maintenance Alarme MP
 - o Honoraires pour agrandissement cimetière Prailles
- Vote des taux des Taxes foncières
- Présentation et vote du BP 2021 : Commune, CCAS
- Etude du prêt
- Questions diverses

I Avenant Travaux Aménagement centre bourg Prailles :

Mme la maire présente un avenant au marché des travaux d'Aménagement du centre bourg de Prailles pris avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST pour un montant de 65 538.17 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer cet avenant d'un montant de 54 615.14 € ht, 65 538.17 € TTC ; ce qui porte le marché à un montant de 382 083.18 € HT, 458 499.82 € TTC. Vote à Mainlevée à l'unanimité.

II DELIBERATIONS :

- Autorisation de signer les conventions suivantes :
 - SIEDS/Commune : renforcement réseau Electrique le Brisson/Argentière :
Mme la Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a délibéré le 28 mars 2019 pour autoriser la réalisation des travaux situés Le Brisson à Argentière pour l'enfouissement coordonné dans le cadre des programmes du SIEDS.
La convention correspondante précise une participation financière d'un montant prévisionnel de 3 471.27 € TTC, soit 38 % des travaux d'enfouissement.
Après en avoir délibéré, Mme la Maire est autorisée à signer cette convention avec le SIEDS.
Vote à Mainlevée à l'unanimité.
 - Chambre Agriculture/Commune : Marché des producteurs :
Mme la Maire donne lecture de la convention de mise en place d'un Marché des producteurs de Pays pour l'été 2021 avec une participation communale d'un montant de 735 €.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider cette convention et autorise Mme la Maire à la signer. Vote à Mainlevée : Pour 7 Contre 6 Abstention 6.
 - CCMP/Commune : Entretien MPP/Commune :
Mme la Maire donne lecture de la convention de prestation de service pour l'entretien de la Maison du Protestantisme, pour une durée de un an reconductible par tacite reconduction, entre la commune de Prailles la Couarde et la Communauté de Communes Mellois en Poitou.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer cette convention.
Vote à Mainlevée à l'unanimité.
- Contrat de maintenance Alarme Maison Peleboise :
Après étude de la commission, Mme la Maire propose l'adhésion à l'offre de sécurité télésurveillance Verisure avec un engagement de 36 mois pour un coût mensuel de 82.64 € ttc, et un coût du matériel de 514.80 € TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme la Maire à signer ce contrat.
Vote à Mainlevée à l'unanimité
- Honoraires pour agrandissement cimetière Prailles :
Mme la Maire présente les coûts de missions et de répartitions pour la Maîtrise d'œuvre partielle pour l'extension du cimetière de Prailles pour un montant de 7 610 € TTC.
Les travaux seront réalisés en régie Un géomètre devra également être mandaté.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal entérine cette proposition et autorise Mme la Maire à signer l'acte d'engagement avec M Bertrand Massé paysagiste concepteur et Mme Véronique Parent, architecte. Vote à Mainlevée à l'unanimité.

III Vote des taux des Taxes foncières :

Mme la Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la reconduction des taux 2020 et valide, à l'unanimité, les taux suivants :

- Taxe Foncière (bâti) 31.49 %
 - Taxe Foncière (non bâti) 54.80 %
- pour un produit attendu de 256 449 €.

Mme la Maire est autorisée à signer l'état de notification 2021.

IV Présentation et vote des BP :

- o Commune :
Mme la maire présente le budget primitif tel que la commission finances l'a étudié avec

Une section d'investissement équilibré de 1 070 012 €
Une section de fonctionnement équilibrée de 1 143 535 €

Vote à l'unanimité des présents
- o CCAS :
Mme la maire présente le budget primitif du CCAS :

Une section de fonctionnement équilibrée de 2 150 €.

Vote à l'unanimité des membres présents du CCAS

V Etude du prêt :

Mme la Maire présente une étude comparative de prêts pour un montant de 180 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition du Crédit Mutuel avec un taux trimestriel de 0.58 % pour une durée de 15 ans. Mme la Maire est chargée de la mise en place de la réalisation de ce prêt.

VI Questions diverses :

- o La Communauté de Communes Mellois en Poitou souhaite mettre en place un groupe de travail ayant pour objectif le devenir du site du Plan d'eau du Lambon.
Yannick Méchin et Christophe Joffrit se sont inscrits.
- o Ordinateur de l'école :
Mme la Maire fait savoir qu'en 2017, la commune de Prailles avait acheté pour l'école cinq ordinateurs portables. Les instituteurs souhaiteraient 3 ordinateurs supplémentaires afin que chaque enfant ait son ordinateur lors des interventions en groupe.
Le conseil municipal accepte cette demande et fera l'acquisition de 3 ordinateurs à La Boutique, entreprise de revente d'ordinateurs recyclés.
- o Plan Bibliothèque Ecole 2021 :
Ce dispositif a pour vocation d'encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles. Les crédits alloués par l'académie de Poitiers, soit 1500 euros par école, seront consacrés à l'achat de livres afin de permettre la

constitution, l'enrichissement et le renouvellement de fonds de bibliothèques.

Les collectivités, destinataires des fonds, sont invitées à compléter les moyens alloués par l'Etat (sans que cette contribution fasse l'objet d'un montant minimal imposé) sous forme d'une subvention complémentaire, de mobiliers ou de travaux effectués.

Le conseil municipal décide de participer à hauteur de 1500 €.

- Repas des Aînés 2021 :
Il sera organisé le 4 décembre 2021.
- Dégâts route de Lussaudière :
Mrs Watrin et Méchin accompagnés de M Besseau, assureur à Mutuelle de Poitiers, ont rencontré l'expert de l'assurance, le cabinet Polyexpert.
Il y a une petite chance pour que l'assurance reconnaisse le préjudice.
Les courriers des témoins vont être envoyés au cabinet d'expert.
- Lignes Directrices de Gestion :
Un 1^{er} travail a été réalisé concernant la définition du projet politique qui reste à définir par la stratégie pluriannuelle de la politique TH.
En seconde partie, il faut définir les valorisations et promotions des parcours professionnels.
Mme la Maire et Mme Bodin vont travailler sur cette thématique et présenteront leur travail au conseil municipal.
- Organisation de l'utilisation du City stade :
Des problèmes de bruits (ballons, musiques, mobylettes) sont apparus avec les beaux jours.
Une rencontre a eu lieu avec les jeunes afin d'étudier leurs propositions pour atténuer ces désagréments.
Les jeunes souhaiteraient se réunir dans un endroit qui leur serait réservé, comme un préau au stade. Il faudrait étudier cette demande de concert avec les chasseurs.
L'ACCA a fait savoir qu'il cherche un local pour déposer leurs congélateurs qui se trouvent actuellement chez M Laurent.
- Fête des champignons 2021 :
Mme Mathilde Allard a fait parvenir un devis pour parution d'une publicité dans le Tournesol.
Un autre devis est en attente.
- Dates à retenir :
 - 8 MAI :
 - ✚ Commission bâtiments : 9 h 30
 - ✚ Cérémonie : Allocution et dépôt de gerbe à 11 h 30
 - Conseils municipaux :
 - ✚ 7 mai à 20 h 30
 - ✚ 25 juin à 20 h 30
 - ✚ 25 août à 20 H 30
- Matinée citoyenne :

La prochaine matinée citoyenne a lieu ce samedi 10 avril par groupes de 5 personnes (sur réservation).

Un troc plantes se tiendra à partir de 10 h 30 derrière la salle des fêtes de Prailles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

la secrétaire,

les membres,